



COMMUNE
DE MEINIER

20
25

GESTION DES DÉCHETS

Et si on faisait mieux !...



**BIEN TRIER,
UN ACTE CITOYEN**

COMMUNE DE MEINIER



Mairie de Meinier
T. 022 722 12 12
www.meinier.ch



sons eRecycling

Vous pouvez contribuer à un recyclage de vos appareils électriques et électroniques via >
<https://www.erecycling.ch/fr/>



ORDURES MÉNAGÈRES

Dans les points de récupération:
Seuls les sacs noirs de 35 litres agréés sont admis !
Ne pas utiliser les points de récupérations des déchets entre 21h00 et 7h00.



UN NOËL RÉUSSI

Tous les lundis du mois de janvier, la voirie procède au ramassage des sapins de Noël, qui sont à déposer au bord de la route.

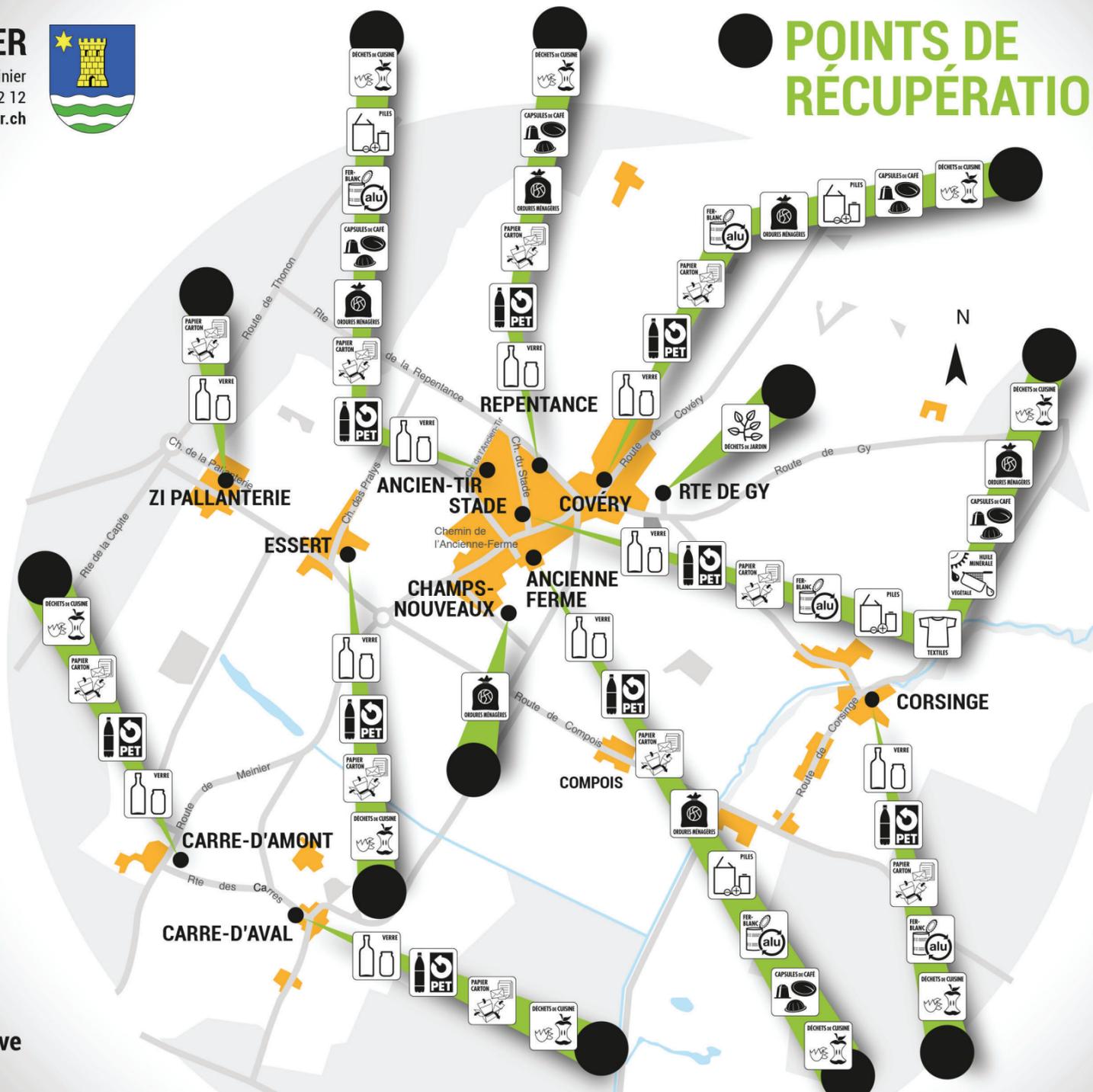
**TRIONS MIEUX,
TRIONS BIEN.**



Les **POINTS DE RÉCUPÉRATION** ne sont pas de décharges ! Merci de respecter la propreté de ces lieux et de ne rien déposer hors benne. Les contrevenants s'exposent à une amende dès CHF. 200.- (art.43 LGD)

Une question? **GE-Environnement Info**
Chemin de la Gravière 4 / T. 022 546 76 00
<https://www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets-geneve>

POINTS DE RÉCUPÉRATION



VERRE

Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc.
Sont à exclure: les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



PET

Seules les bouteilles pour boisson sont recyclables. Il est très important d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables).
Les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampooing, de l'huile, etc. ne sont pas recyclables !



PAPIER/CARTON

Journaux, magazines, enveloppes, emballages, etc. Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance).
Non recyclables : mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes, papier souillé, etc.



ALU/FER BLANC

Boîtes de boisson, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise et de dentifrice, barquettes, etc.
Non recyclables : papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, sauces, etc.



PILES

Toutes les catégories de piles et chargeurs. Retour auprès des magasins et des points de vente spécialisés ou dans les récipients prévus à cet effet aux points de récupération.
En aucun cas les jeter dans la nature ou dans les poubelles.



TEXTILES

Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.), chaussures emballées par paire. Les textiles doivent être aussi propres que possible et surtout secs.



HUILES VÉGÉTALES

Huile de friture uniquement.



HUILES MINÉRALES

Huiles de vidange moteur (toxique). **Les solvants, le pétrole, la benzine, etc. ne doivent pas être déversés dans les containers !**



CAPSULES CAFÉ

Capsules de café usagées en aluminium.
À exclure: tous les autres types et formes de capsules.



DÉCHETS DE CUISINE

(en provenance des petites poubelles vertes) :
détails en dernière page.

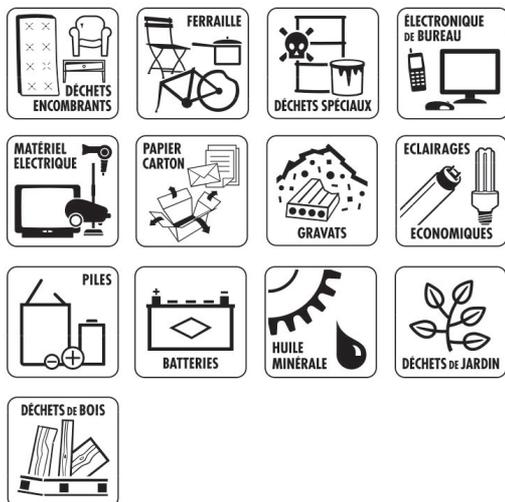
DÉCHETS ENCOMBRANTS & SPÉCIAUX

MOBILITRI



IL EST INTERDIT DE DÉPOSER LES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN BORD DE ROUTE... c'est à MOBILITRI, la déchetterie mobile, que vous devez déposer vos déchets encombrants et déchets spéciaux.

DÉCHETS ACCEPTÉS PAR MOBILITRI



Vous pouvez ainsi débarrasser ces déchets sans avoir à vous rendre dans un Espace de récupération (ESREC) cantonal.

POUR OBTENIR VOTRE PASS > www.mobiltri.ch.

Les personnes qui n'utilisent pas internet peuvent exceptionnellement obtenir leur Pass sur place ou en contactant MOBILITRI.

LIEUX DE TRI > le planning est disponible sous <https://www.mobiltri.ch/fr/lieux-de-tri>

POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (attestées) **UNIQUEMENT**, possibilité de bénéficier d'une levée à domicile des encombrants volumineux en appelant MobilTri ou en allant sur <https://www.mobiltri.ch/fr/levee-de-vos-volumi-neux>.

ATTENTION > Les levées à domicile pour les personnes qui ne sont PAS à mobilité réduite seront facturées CHF. 50.-



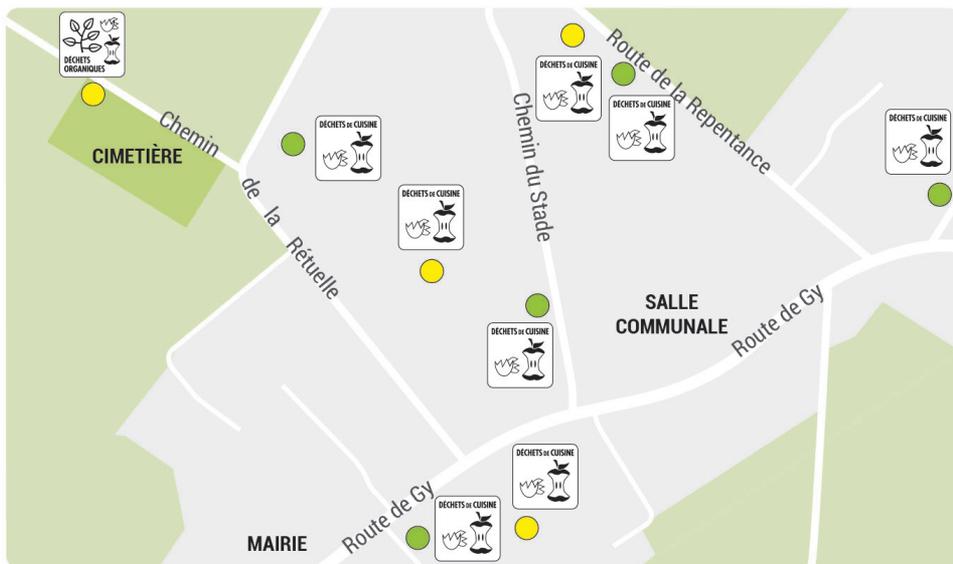
DÉCHETS DE CUISINE

Pour plus d'informations:

<https://www.meinier.ch/environnement-developpement/gestion-des-dechets/dechets-organiques-cuisine>

4 points de compostage pour vos déchets de cuisine sont installés au village. Idéal pour tous ceux qui veulent diminuer leurs ordures ménagères et améliorer leur empreinte écologique. Merci de respecter les infos sur site.

Par ailleurs, vous pouvez déposer les sachets de déchets de cuisine de vos petites poubelles vertes dans les conteneurs ad hoc qui se trouvent dans les 5 points de récupération des déchets au centre du village, ainsi que dans tous les hameaux.



DÉCHETTERIE VERTE / Route de Gy 49

HORAIRES

De **MARS** à **NOVEMBRE** - ouverture

Mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

De **DÉCEMBRE** à **FÉVRIER** - ouverture

Samedi de 10h00 à 13h00

✓ **SONT ACCEPTÉS** > le gazon, les tailles de haies, les broussailles et branchages.

✗ **SONT INTERDITS** > les souches et troncs d'arbres, les déchets de bois ainsi que les matériaux de construction en général comme le plâtre, béton cellulaire ou autre.



Mise à disposition gratuite de compost à utiliser comme amendement dans vos jardins.

ATTENTION > les entreprises (y compris celles mandatées par des privés) ne sont pas autorisées à déposer des déchets dans ce lieu.



accepte ces déchets et ceux des entreprises